

SEANCE DU 15 AVRIL 2010

L'an deux mil dix, le quinze du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. BARBEREAU Gérard, BERIAIM Michèle, BUFFET Michel, PORNIN Frédérique, COURTEMANCHE Pascal, CROISSET Jean-Michel, FRANCHET Eveline, MANUEL Jacqueline, VANNEAU André, FRANCHET Jean-Louis, CHENNEVEAU Christelle, FOUCHER Evelyne. M.TOUCHAIN Yves, M. DOMINGUEZ Pascal

Absents: M. FUSIL Daniel, pouvoir à M. FRANCHET
Mme BERIAIM a été élue secrétaire de séance.

Comptes de gestion 2009 :

Le conseil municipal après s'être assuré que M. le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2009 par M. le Receveur Municipal, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part et les approuve comme suit:

BUDGET	POUR	CONTRE	ABST°
BUDGET GENERAL	15	0	0
EAU	15	0	0
ASSAINISSEMENT	15	0	0
INTER.ECO	15	0	0

Comptes administratifs 2009:

Le conseil municipal, après avoir entendu lecture des comptes administratifs 2009, désigne M. TOUCHAIN président de séance. Monsieur le maire quitte la salle. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les comptes administratifs comme suit :

BUDGET	Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement	Dépenses investissement	Recettes investissement	POUR	CONTRE	ABST°
BUDGET GENERAL	946 244.62€	1 084 284.41€	412 541.32€	270 527.31€	14	0	0
EAU	108 554.00€	166 756.77€	11 687.02€	138 711.70€	14	0	0
ASSAINISSEMENT	61 439.61€	100 573.70€	52 158.09€	99 685.34€	14	0	0
INTER.ECO	9 233.66€	18 187.08€	72 664.13€	13 386.59€	14	0	0

Vote des Budgets Primitifs 2010

Monsieur le maire rappelle au Conseil que les budgets primitifs ont été étudiés en commission générale et les invite à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les budgets suivants :

Budget général :

Section de fonctionnement : 1 138 563.00€

Section d'investissement : 1 320 415.00€

Budget eau :

Section de fonctionnement : 218 047.00€

Section d'investissement : 144 537.00€

Budget assainissement :

Section de fonctionnement : 99 284.00€

Section d'investissement : 423 925.00€

Budget Intervention économique :

Section de fonctionnement : 23 350.00€

Section d'investissement : 150 468.00€

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009-
BUDGET GENERAL**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2009, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2009, constatant que le compte administratif présente :

- Un déficit d'investissement de **142 014.01€**
- Un excédent de fonctionnement de **138 039.79€**

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat excédentaire comme suit :

- A titre obligatoire, au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : **138 039.79€**

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009-
BUDGET EAU**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2009, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2009, constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent d'investissement de **127 024.68€**
- Un excédent de fonctionnement de **58 202.77€**

DECIDE d'affecter le résultat excédentaire comme suit :

- Au compte 002 : **58 202.77€**

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009-
BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2009, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2009, constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent d'investissement de **47 527.25€**
- Un excédent de fonctionnement de **39 134.09€**

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat excédentaire comme suit :

- A titre facultatif, en réserves, au compte 1068 : **39 134.09€**

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009-
BUDGET INTERVENTIONS ECONOMIQUES**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2009, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2009, constatant que le compte administratif présente :

- Un déficit d'investissement de **59 277.54€**
- Un excédent de fonctionnement de **8 953.42€**

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat excédentaire comme suit :

- A titre obligatoire, au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : **8 953.42€**

Vote du taux des 3 taxes locales

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le budget tel qu'il a été préparé par la commission des finances et examiné par la commission générale, doit être équilibré grâce à une augmentation des impôts locaux. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les taux suivants :

- | | |
|---|--------|
| - taxe d'habitation | 12.77% |
| - taxe foncière sur les propriétés bâties | 18.85% |
| - taxe foncière sur les propriétés non bâties | 59.42% |

Le total des taxes apportera un produit de 319 924€

Renouvellement du contrat informatique

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le contrat avec la société SEGILOG arrive à échéance. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de renouveler ce contrat pour 3 ans, ainsi que son annexe pour le logiciel cadastre.

Avenant Place St Pierre :

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'il était prévu d'examiner l'avenant au marché de la Place St Pierre. Malheureusement, le décompte modifié n'étant pas parvenu en mairie, le sujet ne peut être discuté. En effet, le document produit comporte des anomalies dans les quantités facturées. Ce sujet sera donc remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Interconnexion Dhuizon/la Ferté :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le dossier d'interconnexion des réseaux d'eau entre Dhuizon et La Ferté-saint-Cyr. Il informe le conseil qu'il y a lieu de fixer la proportion d'eau que la commune de Dhuizon achètera à la Communauté de Communes du Pays de Chambord afin que celle-ci rédige la convention de fourniture d'eau. Après avoir pris connaissance des besoins de la commune, notamment pour garantir une qualité d'eau constante à ses usagers et en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- d'acheter 30% de ses besoins en eau, soit environ 40.000m³ par an, au prix approximatif de 0.38€HT/m³.
- De donner tous pouvoirs au maire pour signer toute pièce afin de mener à bien cette affaire, et notamment la convention à intervenir avec la CCPC.

Défense des intérêts de la commune :

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune est assignée en référé par la SARL « Les Jardins Fleury ». L'audience aura lieu le 21 avril 2010. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de confier la défense des intérêts de la commune à Me CASADEI et de donner tous pouvoirs au maire pour signer toute pièce nécessaire afin de régler cette affaire.

Problème de sécurité dans la commune :

Monsieur le maire informe le conseil qu'une pétition a circulé contre une famille de la commune. M. COUTANT propose d'organiser une réunion de travail avec les personnes, instances et organismes concernés afin de trouver une solution.

Chemin privé :

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier adressé par deux familles desservies par le chemin privé des Ouches, dont elles sont pour partie propriétaires. Celui-ci étant emprunté par

des véhicules non riverains, il est conseillé aux habitants de poser un panneau « chemin privé» à l'entrée.

Monsieur le maire, constatant l'épuisement de l'ordre du jour, lève la séance à 20H30.